

Le Courrier du Canada,

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

Dr N. E. DIONNE, Rédacteur en Chef

LÉGER BROUSSEAU, Editeur Propriétaire.

REVUE GÉNÉRALE

(29 juin 1881)

France

M. Albert Grévy ne prendra point part à la discussion de l'interpellation des députés algériens.

On parle de la nomination possible de M. de Freycinet au poste de gouverneur de l'Algérie.

Pendant que les ennemis de l'Eglise catholique se distribuent les rôles au Sénat français et à la Chambre des députés pour couper les vivres au clergé des paroisses et à celui des missions, il s'en trouve parmi eux qui sont pleins de sollicitude pour les monuments du paganisme. C'est ainsi que le Sénat vient de voter haut la main un petit dernier de 50 000 francs en faveur des pierres levées de Carnac.

Nous ne trouvons pas à redire à ce qu'on entretienne en bon état les monuments de l'antiquité, mais c'est la coïncidence qui nous frappe. A Toulouse, à Bordeaux, à Béziers et ailleurs on renverse des monuments du culte catholique ; à Carnac, on entoure d'un culte vraiment pieux les derniers vestiges du culte druidique.

Après tout, cela se comprend sous des républicains comme ceux qui gouvernent la France. Ils ne haïssent rien plus que Dieu, en bons francs-maçons qu'ils sont, et saint Paul a dit : "Dii gentium demonia."

Angleterre

Il s'est produit à la Chambre des communes, dans la séance d'avant-hier, un incident intéressant au point de vue des relations entre l'Angleterre et la France. Nous nous bornerons, vu sa longueur, à en donner le compte-rendu télégraphique :

M. Bruce demande si les nationaux anglais ont le droit de s'adresser au gouvernement français dans le cas où ils seraient mécontents de l'action du consul français dans ses fonctions de ministre du bey de Tunis.

Sir Charles Dilke répond que les nationaux anglais ne s'adresseront dans aucun cas au gouvernement français. S'ils ont des motifs de plainte, ils s'adresseront à l'agent et consul général anglais. Si celui-ci estime que les circonstances l'exigent, il adressera un rapport au gouvernement anglais, et s'il est établi que les droits que le gouvernement français, par le traité du Bardo, s'est engagé à respecter, ont été méconnus, le gouvernement anglais fera les représentations qu'il jugera nécessaires, par l'entremise de son ambassadeur à Paris.

Mais tout dépendra des circonstances, et le gouvernement ne peut pas s'engager à l'avance à suivre telle ou telle politique.

Dans la séance du 28 juin, le premier ministre a réussi, après un débat d'une heure et demie, pendant lequel sir Stafford Northcote a voulu être renseigné sur les intentions du ministère, à faire déclarer que la discussion du bill agraire irlandais

aura la priorité sur tous les autres projets inscrits à l'ordre du jour, jusqu'à ce que la Chambre en décide autrement.

M. Gladstone espère que la Prorogation du Parlement pourra se faire au commencement d'août ; mais cela dépendra aussi de la discussion du bill agraire.

La Chambre a repris ensuite la discussion de l'article 5 du bill irlandais.

Allemagne

Le passage suivant d'un article de la revue anglaise *l'Economist*, est fait pour donner à réfléchir aux politiques, à court vue que la Maçonnerie maintient au pouvoir en France, afin qu'ils y aient la besogne qu'ils ont commencée.

"L'armée allemande—dit *l'Economist*—est l'instrument le plus formidable du monde, et le prince de Bismarck pourrait, en ce moment, pour certains objets, se servir non seulement de cette armée, mais encore de l'armée autrichienne, de l'armée italienne, de l'armée espagnole et de l'armée turque. La politique du gouvernement français, en s'aliénant l'Italie, est en train de produire un état de choses dans lequel l'Allemagne aurait peu de chose à craindre même d'une alliance russo-française. Elle pourrait offrir aux autres nations de l'Europe des conditions qui, dans l'état actuel des sentiments, les mettraient toutes, l'Angleterre exceptée, plus ou moins activement de son côté."

Italie

Les Italiens déchargent pour le moment leur colère sur le général Cialdini, ambassadeur de leur pays à Paris. Il est insulté, baffonné, vilipendé par toute la presse révolutionnaire. Il faut que M. Mancini rappelle ce personnage inepte, ridicule, cette sorte de tête de Turc recevant docilement tous les coups, ne rougissant plus. Ah ! que les zouaves du Pape, qu'il osa lâchement insulter, sont bien vengés ! Sur le champ de bataille même, il les appela mercenaires ivres. Seul il fait la figure d'un mercenaire, d'un mercenaire trop payé, et d'un mercenaire devenu grotesque, après avoir été si longtemps prodigieux de fatuité.

Le ministère italien vient de faire passer sa loi de réforme électorale à une majorité respectable, grâce à l'épée de Damoclès de la dissolution des Chambres, qui est restée jusqu'au dernier moment suspendue au-dessus de la tête des députés désireux avant tout de conserver leur mandat.

Le bruit court que cent trente députés de la gauche auraient télégraphié à M. Sella, pour lui offrir leur alliance en vue de former un nouveau parti et de renverser le cabinet. Le motif allégué par les députés en question est la "conduite pusillanime" du ministère actuel à l'occasion des événements de Marseille.

La *Voce della Verità* publie les informations suivantes :

"On affirme que, au moment où les Chambres partiraient en vacances, le ministère demandera au Parlement un vote qui lui permettrait de pour-

voir, en cas d'urgence, à toutes les exigences du moment.

"En d'autres termes, le cabinet demanderait à être investi de pleins pouvoirs !"

Roumanie

Une dépêche de Bucharest nous apprend que le gouvernement, en réponse à une interpellation d'un député roumain, a déclaré qu'il avait donné l'ordre de placer un cordon militaire à la frontière, avec la consigne de s'opposer à l'invasion des juifs venant de la Russie.

Bulgarie

Les élections générales, qui ont tourné en Bulgarie à l'avantage de la nouvelle politique du prince Alexandre, ne se sont pas passées sans troubles. A Nicopolis et à Rahova, elles ont dû être ajournées par suite des désordres auxquels la population s'est livrée. Ces deux villes ont dû être mises en état de siège. L'action de la Russie devient tous les jours plus visible dans la marche des affaires en Bulgarie.

Les fonctionnaires publics ont passé en Roumanie pour y mettre en sûreté les caisses de l'Etat, du télégraphe, des postes et des prisons.

ROME

Rome, le 24 juin.

Aujourd'hui, fête de saint Jean-Baptiste, le Souverain-Pontife a accompli, dans la basilique vaticane, sa deuxième visite pour le jubilé. De même que vendredi dernier, à pareille occasion, les portes de la Basilique ont été fermées vers 4 heures de l'après-midi, un peu avant l'arrivée du Saint-Père, et elles n'ont été rouvertes, pour le chant des vêpres, que lorsque Sa Sainteté a eu accompli, comme il y a huit jours, les trois stations à l'autel du Saint-Sacrement, à celui de la Sainte-Vierge et devant la Confession.

Les évêques qui viennent à Rome avec le pèlerinage slave sont : Mgr Joseph Sembratowicz, archevêque de Lemberg, du rite grec-ruthène, et son évêque auxiliaire, Mgr Sylvestre Sembratowicz, qui porte le titre de Giulopolis "in partibus infidelium" ; Mgr Strossmayer, évêque de Bosnia et Sirmium ; Mgr Nil Isvorow, évêque-administrateur des Bulgares-Unis en Macédoine et en Roumanie ; Mgr Robert Menini, des Mineurs Capucins, évêque de Metellopolis et coadjuteur du vicar apostolique de Sofia et Philippopolis ; Mgr Joseph Bybichowski, évêque de Cinnia et suffragant du cardinal Ledochowski, pour l'archevêché de Posen, avec résidence à Cracovie, depuis qu'il a été expulsé de Posen par le gouvernement de Berlin.

J'apprends aussi l'arrivée du savant Jésuite Wolk, qui a puissamment contribué à l'organisation du pèlerinage slave.

Les interpellations qui viennent d'avoir lieu à la Chambre italienne, au sujet des troubles survenus à Marseille, n'ont guère embarrassé le ministre des affaires étrangères, M. Mancini. Il s'en est tiré en atténuant de son mieux l'importance des faits, et en n'omettant rien pour rendre

hommage aux "bonnes intentions" des autorités françaises.

Dans l'impossibilité de s'en prendre directement à la France, M. Mancini a eu la bassesse de signaler "à la méfiance des deux pays, les secrets, mais bien connus agitateurs qui voudraient faire naître un conflit."

Aussitôt, cette perfide allusion a été saisie au vol par le député Bovio, qui a dit : "Les gouvernements de la France et de l'Italie doivent se tenir en garde contre le Vatican, leur ennemi commun."

Mais, par une contradiction digne de pareilles bassesses, le ministre Mancini a montré lui-même qu'il s'agit d'une question politique et de troubles survenus à la suite des affaires de Tunis, ainsi qu'il l'a dit en propres termes à la fin de son discours.

De bruyantes démonstrations, aux cris : "Vive l'Italie ! Vive l'armée ! Sus aux Français !" ont eu lieu, ces jours-ci, à Rome, à Naples, à Gênes et à Turin. La police a pu empêcher à temps de plus graves désordres.

A Naples, cependant, la foule ameutée a arraché et foulé aux pieds l'enseigne du Club français de cette ville.

Hier matin, dans plusieurs rues de Rome, les gardes de la questure ont dû effacer, le long des murs, l'inscription mille fois répétée de : "Mort aux Français !"

Il est à parier qu'on va en accuser les cléricaux, pendant que l'on ferme les yeux, de parti pris, sur les véritables auteurs de ce mouvement d'excitation à la guerre, je veux dire sur les radicaux. Il faut voir comme leur organe, la "Lega Della Democrazia", attise le feu naissant, et réclame "une sérieuse réparation de l'honneur national outragé."

C'est que les républicains savent qu'ils ont tout à gagner au milieu des troubles intérieurs, qu'il leur serait plus difficile de susciter le jour où l'armée italienne se trouverait à la frontière. Aussi réclament-ils que les 600 millions du nouvel emprunt soient destinés aux dépenses militaires plutôt qu'à l'abolition du cours forcé.

Congrès eucharistique à Lille

(LES 28, 29, ET 30 JUIN)

Le congrès est dirigé par Mgr Monnier, évêque de Lydda, coadjuteur de l'archevêque de Cambrai.

M. le comte Nicolai préside la première section ; M. Didot, doyen de la faculté de théologie de Lille, dirige la seconde ; enfin le R. P. Olibert (des Pères du très saint Sacrement) préside la troisième.

Beaucoup de notabilités catholiques, et surtout des représentants des ordres religieux dispersés : le R. P. Choarne, des Frères Prêcheurs, plusieurs PP. Jésuites, le Provincial des Capucins, tous avec le costume de leur ordre ; MM. De Belenstel, de Caulaincourt, M. Gentil, de Paris, M. Debenque, président de l'Adoration nocturne à Paris.

Le congrès à son siège boulevard Vauban, dans un vaste bâtiment qui vient à peine d'être achevé pour

servir de pédagogie à l'Université catholique de Lille.

Il s'ouvre sans phrase, sans discours : on passe immédiatement à l'ordre du jour.

M. l'abbé Picoud donne quelques détails sur la grande procession qui terminera à Notre-Dame, à Paris, les trois journées de l'Adoration perpétuelle, et où plus de 2 000 hommes, un clerc à la main, font escorte au Saint-Sacrement.

Quelques détails encore sur Angers et Cambrai qui consacrent le 1er dimanche du mois (c'est le jour choisi en France) au culte du T. S. Sacrement ; puis on examine pratiquement sous la direction des PP. Verbeke et Theiner, les moyens de raviver les confréries du très saint Sacrement là où elles existent, et de les établir là où il n'en existe pas.

Rien d'intéressant comme ces détails pratiques : le compte rendu sera excellent à lire pour servir de guide aux hommes d'action.

Deux choses à noter :

D'abord M. Pellerain, d'Avignon (naguère encore procureur de la République), nous a fait connaître la confrérie des *Pénitents gris*, à la tête de laquelle Louis XIII, en 1226, adora le T. S. Sacrement.

Ensuite un ecclésiastique du diocèse de Chartres nous a fait l'histoire d'une paroisse, comme il en existe, hélas ! tant en France. Son prédécesseur y était entré en 1830, et avait eu à Pâques 5 communions !

Après 14 ans d'un labeur soutenu, il en était arrivé à avoir à Pâques 15 communicants. Sans se décourager, il a continué à s'occuper du culte du T. S. Sacrement, et à sa mort, en 1871, il avait la consolation de voir le nombre des communions s'élever à 1400. Son successeur (celui qui nous parlait) n'avait eu qu'à développer les œuvres existantes, et le chiffre des communions était porté en 1880 à 3 500 ! (*Gazette de Liège*).

Monaco en fête

La principauté de Monaco a célébré, les 19 et 20 juin, le 25^e anniversaire de l'avènement au trône de S. A. S. le prince Charles III.

Le journal de Monaco publie un compte-rendu très long, très enthousiaste et en même temps très intéressant de cette belle fête, où l'amour des Monégasques pour leur Prince s'est manifesté avec éclat.

Monaco, La Condamine, Monte-Carlo ont réalisé d'entrain pour célébrer un événement qui est toujours d'une grande importance dans l'histoire d'un peuple.

Heureux ce peuple qui n'a pas à inscrire dans ses annales les faits tragiques dont l'histoire de tant d'autres se compose, et qui passe doucement sa vie dans une espèce d'Eden, sous le regard d'une famille princière qu'il aime et dont il est aimé !

La fête a commencé le dimanche matin, par une distribution à domicile aux indigents. La première place aux pauvres ! Cela ne se voit guère qu'à Monaco.

Ce même jour, retraite aux flambeaux. Illumination générale.

Le lendemain, messe pontificale et

Te Deum. Nous passons sur une foule de détails moins importants pour nous.

Il paraît que l'illumination a été splendide, et elle ne pouvait manquer d'offrir un spectacle féerique dans ce délicieux coin de terre.

Ce qui nous charme particulièrement, dans ce récit qui ressemble quelquefois à une idylle, c'est que la Religion a été appelée à relever l'éclat de cette fête, qui n'était pas tout-à-fait laïque, et encore moins obligatoire. Oyez plutôt.

"Depuis quinze jours et de tous côtés, on faisait les préparatifs : la Fête-Dieu vint leur donner plus d'éclat, car la plupart des travaux décoratifs faits en vue de cette solennité religieuse ont été conservés pour le 19."

La séparation de l'Eglise et de l'Etat ne doit pas être à l'ordre du jour dans ce pays-là. Il n'en est que plus heureux.

Variété

L'AUTORITÉ DOIT ÊTRE INDULGENTE

(Suite.)

L'indulgence implique cette contradiction apparente et cependant si profondément justifiée par le cœur humain, de blâmer sans mesure la faute morale dont un homme s'est rendu coupable, et en même temps de l'excuser dans sa personne, comme si elle était toute naturelle, de telle sorte que la générosité du pardon n'affaiblisse point l'horreur du vice, et que la répression pour le mal n'engendre pas l'antipathie envers les personnes. Cette distinction qui paraît subtile dans la théorie, va d'elle-même dans la pratique. Elle est conforme à cette double face que nous portons en nous, malgré toute notre droiture et toute notre loyauté, suspendus comme nous le sommes entre le bien et le mal, capables presque à la même heure et au même moment, de pratiquer la vertu jusqu'à l'enthousiasme et le sacrifice jusqu'à l'héroïsme, comme aussi de nous laisser retomber dans les derniers abîmes et de transformer l'ange en bête.

L'indulgence efface quelquefois tout ce que la conscience de l'élève peut avoir à se reprocher, elle le ramène alors en quelque sorte à son innocence primitive. Il y a là quelque chose d'analogue à ce que l'Eglise pratique avec tant d'efficacité pour le bien des âmes dans le sacrement de Pénitence. L'absolution donnée par la main du prêtre efface l'essence même du mal, et rend à l'innocence du baptême le chrétien contrit et humilié. Dans l'ordre humain, l'indulgence joue un rôle absolument semblable, elle rend aux âmes, avec leur propre estime, toute leur confiance en elles-mêmes, et du même coup, supprimant la révolte au fond des cœurs, elle restitue son prestige à l'autorité, puisque le fait d'accepter le pardon constitue déjà de la part du délinquant un engagement à se mieux conduire.

Toutefois, l'indulgence demande à notre point de vue sans précautions ; elle comporte autant de dangers qu'elle est à même de rendre de services. L'autorité ne peut absolument pas en user sans être non seulement assurée de sa force, mais certaine que cette force n'est point discutée et n'est point mise en doute, autrement ce pardon non seulement accordé mais offert aurait toutes les allures de la faiblesse et non plus de la miséricorde. Aux yeux de la résistance, le pouvoir semblerait pren-

Feuilleton du COURRIER DU CANADA

23 Juillet 1881.—No 77

LES COMPAGNONS DU DESEOIR

Par A. de Lamothe

(Suite)

Mme de Lambescq devina sa pensée, car elle ajouta :

—C'est tout simplement une visite de curiosité dans l'île de Nou, où sont détenus les prisonniers des bagnes ; allez vite déjeuner.

Une heure après, huit rameurs, en grande tenue, la rame haute, le chapeau ciré sur le crâne, se tenaient à leur poste dans le canot-major, dont le pavillon flottait à l'arrière, au-dessus de la place d'honneur du commandant de l'embarcation.

M. de Lambescq descendit le premier et prit les deux cordons du gouvernail, Mme de Lambescq, l'aumônier, Louise et sa fille descendirent près lui.

—Tout le monde y est-il ? demanda le commandant.

En ce moment, le docteur dégringolait l'échelle.

—Toujours en retard, monsieur Goblet, fit l'officier.

Le docteur balbutia quelques mots.

—Allons, dit Mme de Lambescq, je demande grâce pour M. Goblet, il a un attrail qui ne permet pas la précipitation.

—Sans compter, reprit le commandant, avec un sourire de bonne humeur, que la tenue n'est pas réglementaire.

—Celle d'un savant, dit l'aumônier.

—Ou plutôt d'un Robinson, interrompit Mme de Lambescq, fusil, filet, marteau de minéralogiste, boîte de botanique ; c'est tout un arsenal que vous portez là ; avec un pareil attirail, on doit se suffire à soi-même dans l'île la plus déserte.

Le Dr ne répondit pas ; il se fouillait, et à chaque fois qu'il plongeait les mains dans ses poches, il en retirait quelque objet nouveau qui attirait vivement la curiosité de Germaine ; lui, fouillait toujours pendant que le bateau s'éloignait ; enfin, il respira, ce qu'il cherchait était une boîte d'épingles très-longues et fines comme un cheveu.

—Eh bien ! docteur, le bazar est-il au complet ? demanda M. de Lambescq.

—Au complet, mon commandant.

—Alors, il est temps que vous infligiez la punition que vous avez méritée. Nous avons pour une demi-heure de traversée, et ici il n'y a ni

papillons à poursuivre, ni pierres à ramasser, ni oiseaux rares à tirer, vous ne pouvez donc pas alléguer les nécessités de votre service ; de plus, comme en votre qualité de savant, vous êtes obligé de ne rien ignorer, et que vous avez déjà visité le pénitencier il y a deux ans, vous allez dire tout ce que vous savez de l'île que nous allons visiter.

—Est-ce la punition que vous m'infligez ?

—Oui, monsieur, le récit ou deux mois de fers ; à votre choix.

—Je préfère le récit, seulement, permettez-moi de vous faire remarquer que, si je commence, la punition sera beaucoup plus forte pour madame de Lambescq que pour moi.

—Au contraire, monsieur, je suis très curieuse et fort ignorante.

—Madame, permettez-moi.....

—Je ne vous permets pas autre chose que de commencer bien vite ; chaque coup de rame nous coûte un détail.

—L'ordre est trop flateur pour que.....

—L'île de Nou, monsieur ; voyons, que savez-vous de l'île de Nou ?

—L'île de Nou, vers laquelle nous nous dirigeons, est, comme vous le voyez, madame, et comme vous le verrez encore mieux bientôt, une île plus accidentée que montagneuse, une sorte de bris-lames naturel de forme irrégulière, longue de 6 kilo-

mètres, du nord au sud, et d'une largeur moyenne de 1 500 mètres, protégeant la grande rade de Nouméa contre les coups de vent du sud et séparée de la grande terre par une passe si étroite qu'un nageur, même médiocre, pourrait aisément la traverser.

Un chapelet de collines, de nature ocreuse, s'étend d'un bout à l'autre de l'île, et forme une succession de collines rangées toutes, sauf une, sur une même ligne et présentant des altitudes de 120 à 134 mètres.

Grâce à cette conformation géologique, la surface de l'île présente plusieurs dépressions ou bassins naturels propres à l'emmagasinement souterrain des eaux pluviales, dont l'écoulement donne naissance à des sources qui manquent absolument sur plusieurs points de la grande terre, et particulièrement à Nouméa.

Vous savez certainement l'histoire de la découverte de la Nouvelle-Calédonie, par Cook, et celle des visites successives qu'y firent plusieurs illustres navigateurs.

La grande terre, comme les îles qui en dépendent, ne produisait rien autre chose que du bois de sandal, qui fut capable d'attirer, sur ces terres lointaines, l'attention avide des spéculateurs.

Quelques hardis caboteurs s'aventurèrent à venir exploiter ces bois fort recherchés en Chine ; mais le peu de profit que pouvait donner ce commerce, et les dangers que présentait le séjour, même momentanément,

dans des contrées habitées par des sauvages perfides et anthropophages, auraient certainement empêché toute tentative de colonisation, si un produit nouveau, et auquel personne n'avait encore songé, n'eût éveillé la cupidité des chercheurs d'aventures.

Cet objet de spéculation, que les premiers explorateurs avaient vainement cherché sur la terre ferme, avec mille périls, et qui se trouvait sous les flots, à quelques mètres de la main, avec une abondance extraordinaire : c'était l'holoturie.

—Vous dites, docteur ? demanda Mme de Lambescq.

—L'holoturie, madame, ou autrement la biche de mer.

—Un poisson, sans doute ?

—Pas précisément, mais un mollusque hideux, que je ne puis comparer, pour la forme, qu'à une énorme chenille, et pour la couleur, à un vieux morceau de tuyau de pompe en cuir rouillé.

—Grand Dieu ! Et pourquoi pêchez-vous cette horreur ?

—Pour la manger, madame.

—Manger cette abomination ?

—Les Chinois en sont particulièrement friands.

—Je ne m'en étonne pas : des gens qui regardent les chrysalides de vers à soie comme une friandise.

—Les Néo-Calédoniens, qui n'ont pas de vers à soie, croquent les grosses araignées, auxquelles ils trouvent

un parfum exquis de noisette, observait le commandant.

—Ce qui prouve, reprit le docteur, que tous les goûts sont dans la nature ; mais pour en revenir à nos holoturies, les caboteurs anglais, venus d'abord pour chercher de l'écaillé de tortue et du bois de sandal, ayant découvert que la biche de mer abonde sur les récifs, presque à fleur d'eau, qui entourent l'île, renoncèrent bientôt à aller la pêcher au détroit de Torres, où elle se cache à de grandes profondeurs, et abandonnèrent toute autre espèce de commerce pour se livrer à celui-ci.

Des fortunes considérables furent faites, de cette manière, en peu de temps.

Rien n'attire comme le succès, les navires apprirent bien vite la route de l'île, et, sans se laisser intimider par le voisinage des canibales, un Anglais, M. Paddon, énergique comme un Anglo-Saxon, vint s'établir sur l'île de Nou, où il installa ses chaudières, tout près d'une magnifique source, et presque sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui le pénitencier.

C'est sans doute ce M. Paddon, auquel le gouverneur a acheté 60 000 francs l'île de Nou, interrompit l'aumônier.

(A suivre)

dre le parti désespéré de tolérer par le pardon ce qu'il lui est désormais impossible d'interdire par la force.

Alors l'indulgence, au lieu d'être le complément et l'achèvement des qualités morales les plus délicates, dont puisse s'honorer l'autorité, suffit pour la compromettre et pour la ruiner.

Il nous reste à étudier l'autorité sous un nouvel aspect.

Elle ne doit pas être seulement patiente, douce indulgente jusqu'à la générosité; lorsqu'on lui résiste, ces mêmes qualités se transforment et deviennent la fermeté, l'inflexibilité, la rigueur. Les qualités de la première catégorie sont faites pour assurer la soumission, comme les qualités de la seconde espèce pour vaincre la résistance et briser la révolte.

ANTONIN RONDELET.

SOMMAIRE

Revue générale.
Région.
Congrès eucharistique à Lille.
Variété.—L'autorité doit être indulgente.
Féculon.—Les compagnons du désespoir.—[A suivre.]
Lettres acadiennes.
Programme de la convention acadienne.
Adresse.
La fête nationale des Acadiens.
Les Ursulines au lac St-Jean.
Europe.
Amérique.
La voiture d'eau fraîche.
Le procès ture.
Petites nouvelles.

ANNONCES NOUVELLES

Dronin, Flynn et Gosselin, avocats.
Ligne de Ste-Anne.—Capt. E. Fortier.
Vins de Bordeaux.—Dubaut et Provost.
Chemin de fer du lac St-Jean.—J. G. Scott.
Pèlerinage des associés du Sacre Coeur.
Le célèbre Giant de kid "Océide".—Behan Bros.
Avis aux entrepreneurs.—Ernest Gagnon.
Avis.—M. A. Toussaint.
Charbon.—M. A. H. Murphy & Co.
Nouvellement reçu.—F. X. Lepage.
Grand pèlerinage à la Bonne Ste-Anne.
Commis demandés.—N. Garneau.

CANADA

QUÉBEC, 23 JUILLET 1881.

Lettres acadiennes

Memramcook, 21 juillet 1881.

La première séance solennelle a été ouverte par l'honorable M. Landry, président du conseil exécutif de la convention, et député à la Législature provinciale du Nouveau-Brunswick. Dans un discours parfaitement élaboré, l'honorable président nous a exposé la condition actuelle des Acadiens français. Sur l'étrange préface toute spécialement pour la circonstance il y avait Sir Hector Langevin, M. J. P. Rhéaume, M. Girouard, M. P. l'honorable M. Arsenault, de l'île du Prince Édouard, et plusieurs autres Acadiens éminents. L'auditoire était aussi nombreux qu'on aurait pu le désirer pour une première convention. Un fait remarquable c'était de voir l'attention profonde et les marques de sympathie de nos compatriotes anglais, écossais et irlandais venus au nombre de 800 pour assister à cette démonstration brillante. De ce nombre étaient Sir Albert Smith, M. P. M. N. Blair, chef de l'opposition à la législature du Nouveau Brunswick, M. McManus, député local de Gloucester, M. Chapman, shérif du comté de Westmoreland, adversaire de Sir A. Smith aux dernières élections fédérales, et un grand nombre de dames les plus distinguées.

Après avoir remercié l'auditoire d'être venu en aussi grand nombre assister aux délibérations de la 1ère convention nationale acadienne, l'honorable M. Landry déclara que le but de cette réunion était patriotique et religieux, qu'il croyait le temps opportun de supprimer les forces de la colonie acadienne, de compter ses ressources, afin de faire mieux apprécier le caractère de la jeune famille à laquelle il se sent fier d'appartenir.

Un autre but aussi noble que les précédents, est de tirer de l'oubli le nom d'une race qui aujourd'hui a sa place marquée à côté des autres nations de l'ancienne Acadie.

La paix a-t-il ajouté, règne dans les provinces maritimes, malgré la différence d'idiome et de religion. Nous avons des aspirations qui nous sont propres, mais malheureusement pour notre race, il existe de par le Canada un courant d'opinion qui nous est défavorable; on nous croit de beaucoup inférieurs aux autres nationalités qui habitent le Canada, et nous avons contribué peut-être nous-mêmes à donner prise à cette idée déplorable. Nous avons notre infériorité vis-à-vis de nos frères canadiens français, car nous avons négligé de mettre en pra-

tique les grandes notions qui font la supériorité d'un peuple, c'est-à-dire, l'agriculture, la colonisation, l'éducation et la lecture des journaux.

Avant 1864, nous comptions pour peu de chose par l'influence, et pourtant aujourd'hui nous avons raison de croire que la race acadienne attirera sur elle les regards et les sympathies de nos frères canadiens français d'abord et de tous nos compatriotes ensuite, à quelque nationalité qu'ils appartiennent. Nous ne leur sommes pas inférieurs sur certains rapports; comme eux, nous sommes hospitaliers, francs, dévoués à la mère patrie, honnêtes dans nos relations commerciales.

Nous devons donc regarder l'avenir avec courage et même avec orgueil. Aujourd'hui même plusieurs de nos nôtres occupent des positions sociales des plus distinguées. Huit à dix Acadiens sont députés aux législatures provinciales; un est député à la Chambre des Communes, trois sont ministres de la Couronne. Les professions libérales et le clergé recrutent chaque année un grand nombre de sujets. Deux collèges sont ouverts à l'éducation de notre jeunesse, qui est intelligente et industrieuse.

Un fait regrettable néanmoins c'est de voir la position précaire où se trouvent nos frères de la baie Ste-Marie, dans la Nouvelle-Ecosse, qui n'ont pas même une académie pour l'éducation de leurs enfants. Et pourtant ce groupe important de notre race mériterait un meilleur sort. Notre devoir est de veiller activement à améliorer leur condition, et la Convention acadienne n'eût-elle pour résultat que la fondation d'un collège dans cet endroit, qu'elle aurait rendu un service signalé, non seulement à cette fraction relativement minime des Acadiens, mais à la nationalité toute entière.

La voix de l'honorable M. Landry fut à maintes reprises couverte d'applaudissements, et nous lui rendons ce témoignage qu'il a obtenu un véritable succès dans le débit de ce morceau d'art oratoire que je voudrais pouvoir reproduire en entier.

M. le président ayant fini de parler, présenta à l'assemblée acadienne Sir Langevin dans les termes suivants: "Messieurs, j'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter l'homme le plus distingué du Canada français, dans les veines duquel coule le vrai sang français, et qui s'est rendu au milieu de nous au prix des plus grands sacrifices: je veux parler de l'honorable ministre des travaux publics, Sir Hector Langevin."

L'assemblée tout entière acclama Sir Hector, qui s'avança sur l'estrade et prononça un magnifique discours; ce que je regrette c'est de ne pouvoir en donner qu'une pâle analyse.

Si j'avais pu consulter mes compatriotes canadiens français, a dit Sir Hector, je suis persuadé qu'ils m'auraient enjoint de venir au milieu de vous pour vous témoigner l'expression de leur dévouement et de leur sympathie, car ils sont sensibles à tout ce qui fait votre bonheur, comme ils sympathisent avec vous dans les malheurs qui ont pu vous frapper.

Les Canadiens français ont en comme vous, MM., leur période de malheur. Il fut un temps où on voulait nous anéantir comme nation, mais l'instrument qui devait nous briser, fut précisément notre sauvegarde. La constitution nouvelle que nous demandons et qui devait combler nos vœux nous fut enfin accordée, et dès lors le peuple canadien était sauvé. Le gouvernement responsable nous étant acquis, nous n'eûmes plus rien à désirer du moment que la mère-patrie nous offrit des garanties de sa protection. L'œuvre de 1867, la Confédération fut donc une bonne œuvre pour la race française dans l'Amérique britannique du nord, et pour la même raison les Acadiens français en ont retiré les plus grands bénéfices. N'y eût-il comme consécration de l'idée des auteurs de la Confédération que l'idée de rendre homogène toute la race française de la Confédération, que ce serait déjà un fait historique des plus intéressants à signaler.

En arrivant à Memramcook, MM., je ne me suis pas senti au milieu d'étrangers. Au contraire, j'ai compris que j'étais au milieu des miens, de compatriotes ayant une origine et des aspirations communes.

Le temps des persécutions est aujourd'hui passé, car les hommes qui ont autrefois travaillé à votre des-

truction n'existent plus, et leurs descendants n'ont pas d'intentions hostiles à votre égard, et en auraient-ils, que le peuple acadien restera toujours vivace, car on n'aurait détruit une race qui base son existence sur la religion, sur la probité et sur l'honneur.

Quand en 1759, le Canada français est passé sous la domination anglaise, sa population n'était que de 50,000 âmes; aujourd'hui elle est de 1,500,000. A la même époque les Acadiens français ne comptaient que 15,000 individus, aujourd'hui vous êtes 125,000, dans cent ans vous serez deux millions.

Mais il est des conditions qui doivent guider un peuple s'il veut être heureux et vivre longtemps. Il faut qu'il prenne soin de son éducation, en fondant des collèges, des convents et des écoles, qu'il parle sa langue, qu'il n'émigre pas à l'étranger.

Sir Hector s'est étendu ensuite longuement sur les diverses questions ayant trait à l'éducation, à la colonisation et à l'agriculture. En terminant il a rendu hommage au clergé acadien dont le dévouement ne se lasse pas et qui a déjà produit des choses merveilleuses.

Puis se rendant aux vœux des Anglais présents, Sir Hector leur adressa quelques mots sur la célébration de la fête acadienne, signalant le fait que dans cette réunion les races étrangères étaient admises et que par conséquent tout ce qui s'y dirait n'aurait aucun caractère agressif ni blessant.

L'honorable M. Landry présenta ensuite à l'auditoire, M. J. P. Rhéaume, président de la Société St-Jean-Baptiste de Québec, qui fut acclamé avec le plus grand enthousiasme. Bien que souffrant d'un rhumatisme assez grave, M. Rhéaume put se rendre au désir de la foule anxieuse d'entendre les accents patriotiques de cette voix si connue parmi nous.

Faisant d'abord allusion à la grande convention canadienne de 1880, où les Acadiens étaient si largement représentés, M. Rhéaume appuya sur le fait qu'eux aussi avaient compris l'importance de ces réunions pour affirmer avec éclat leur foi et leur nationalité. "Et, dit-il, comment nous, Canadiens français, aurions-nous pu rester indifférents à l'invitation qui nous a été faite de prendre part à ces solennelles délibérations? Il aurait fallu ignorer notre histoire et la vôtre. Quand un peuple a eu pour ancêtres les La Tour, les Hébert, les Thibaut, quand un clergé a conservé précieusement le souvenir des sacrifices de missionnaires comme les Aubry et les Lafleche, ce peuple a droit d'être fier de son origine et de son histoire. Quand on a gardé fidèlement la mémoire du dévouement d'une femme comme Madame de Guercheville, une femme doit être heureuse d'appartenir à la race acadienne."

M. Rhéaume fait ensuite allusion à cette période néfaste de l'histoire acadienne, à cette journée du 5 septembre 1755, qui vit la déportation en masse de nos compatriotes Acadiens français. "S'il était permis, dit-il, aux Moncton, aux Murray et aux Winslow, de revenir sur ce sol et d'assister à la réunion d'aujourd'hui, de voir ces riches résidences là où ils ont porté le fer et la flamme, de contempler la nation acadienne encore debout et plus vivace que jamais, ils se cacheraient dans leur honte."

En terminant, M. Rhéaume s'est écrié: "En nous invitant, MM., à prendre part à cette convention, vous avez exaucé les vœux de M. Rameau, qui dès 1854, désirait voir les Canadiens et les Acadiens réunis ensemble comme ils le sont aujourd'hui."

Ainsi s'est terminée la première séance solennelle de la grande convention acadienne. L'auditoire a écouté religieusement les paroles si sympathiques et si éloquents des orateurs sus-nommés, et les applaudissements les plus enthousiastes ne leur ont pas été ménagés.

A demain la deuxième séance.

N. E. DIONNE, M. D.

La fête nationale des Acadiens

Le 1ère Commission, chargée de faire le choix d'un patron pour la nationalité Acadienne, après mûre délibération, et après de longues discussions en est arrivée au choix de la

fête de l'Assomption de la Ste-Vierge. Les délégués des endroits où la Ste-Jean-Baptiste était déjà fêtée, avaient préféré conserver une fête déjà traditionnelle chez eux. Mais il leur a bien fallu se soumettre au choix de la majorité prise surtout dans le Nouveau-Brunswick.

Mgr l'archevêque part aujourd'hui pour la Beauce où il va passer quelques jours de vacances dans sa famille. Il sera de retour après la fête de Ste-Anne.

ADRESSE

Les citoyens de St-Thomas ont présenté hier soir à Sir Hector Langevin une adresse de félicitation, au passage du train de l'Intercolonial, hier soir, à cette paroisse. L'adresse a été présentée par M. le maire Oliva et était signée par un très grand nombre de citoyens des deux partis.

La réponse de Sir Hector à cette adresse a été couverte par des applaudissements répétés. A l'arrivée et au départ du train un corps de musique a fait entendre des airs choisis. Sir Hector Langevin repart ce matin de Québec pour Ottawa.

A la date du 30 juin, la souscription ouverte en France pour les incendiés de Québec montait à la somme de 37 900 francs (7 580 piastres.)

Programme de la Convention acadienne

1ère séance

1o Discours d'ouverture par l'honorable M. Landry.
2o Discours par Sir Hector Langevin.
3o Discours par M. J. P. Rhéaume, président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec.

2e séance

1o Discours par le R. P. Biron, du Collège de St-Louis.
2o Discours par M. l'abbé Joseph Pelletier, curé de St-François, comté de Madawaska.
3o Discours par M. H. J. B. Chouinard.
4o Discours par M. Onés. Turgeon du Petit Rocher.
5o Discours par le Dr N. E. Dionne, rédacteur du *Courrier du Canada*.
6o Discours par M. Pascal Cormier, employé aux Communes, à Ottawa.
7o Discours par M. G. A. Girouard, député aux Communes.
8o Discours de clôture par l'honorable M. P. A. Landry.

Les Ursulines au lac St-Jean

Monsieur le rédacteur, J'attendais l'occasion de rendre publique l'adresse des paroissiens de N. D. du Lac St-Jean, lue et présentée par M. Le Dr Matte aux trois dames religieuses Ursulines de Québec, qui le 31 mai, visitaient le Lac St-Jean dans le but d'y fonder un monastère. Cette adresse viendra à propos après votre article d'hier intitulé: "Le Saguenay."

"Très Révérendes Dames,

Les Paroissiens de Notre-Dame du Lac St-Jean, que vous avez bien voulu honorer de votre visite distinguée, saisissent l'occasion de votre prochain départ pour venir vous dire combien ils ont été heureux de vous posséder au milieu d'eux ces quelques jours. Mesdames, ce n'est pas la richesse, les maisons somptueuses, que vous avez rencontrées; mais au moins, nous le croyons, il y a le courage, l'énergie, la persévérance, assez de force, de sève pour porter de bons fruits, s'ils sont préparés et bien cultivés. Autrefois aussi, quelques bonnes Religieuses Ursulines firent l'immense sacrifice de quitter leur cher cloître, bien plus, leur chère France, pour venir visiter le Canada, et cela, lorsque la Colonie de Québec comptait à peine quelques habitants. Les obstacles de tout genre ne font que stimuler leur énergie. Sans votre maison, que pouvait la colonie? Aurait-elle pu traverser les dangers qui croissaient chaque jour sous ses pas? Du premier jour, votre Communauté, l'orgueil du pays, planait au-dessus de tout; l'exemple de toutes les vertus que vous donniez, attirait sur notre pays les faveurs divines; puis le dévouement, le zèle apporté dans l'éducation des jeunes personnes, préparait la force, la vigueur extraordinaire de la famille canadienne.

Cette histoire nous remplit d'espérance, lorsque nous voyons aujourd'hui les premiers membres de cette même maison, daigner venir nous visiter dans cette partie du pays qui, comme autrefois Québec, compte à peine quelques habitants, ce pays tout jeune, presque sauvage, qui sort à peine des mains de la nature. Dans votre bonté, votre sollicitude toute maternelle, vous venez nous visiter, et aussi vous avez l'intention de prendre sous votre protection la jeunesse, et de faire des femmes fortes et dignes, qui sachent aimer et prier Dieu, et apprendre la véritable puissance de la vie de famille. Le doigt de Dieu vous touche, c'est lui qui vous envoie. Si ce projet devait se réaliser, nous l'en remercierions; l'avenir nous appartient. Nous pourrions relever fièrement la tête, et pu-

blier partout: Nous possédons des Religieuses Ursulines au milieu de nous, donc nous réussirons! Et dans l'espoir que la divine Providence voudra bien continuer de favoriser les projets que vous avez en vue, nous vous dirons, non pas Adieu, mais au Revoir!"

Le monastère de la Vénérable Mère

Marie de l'Incarnation, que l'on construit actuellement est de 80 x 40 pieds pour le principal corps de bâtisse; il est sous le patronage de la Sainte Famille Jésus, Marie, Joseph. Le site nous paraît choisi avec grand avantage, vu que le terrain de dix arpents en superficie s'étend jusqu'au lac, et que dans un avenir qui semble assez rapproché, le monastère se trouvera par la voie expéditive de l'eau en communication avec les nombreux établissements qui occuperont les bords enchanteurs du lac: disons pour ceux qui l'ignoraient, que le lac St-Jean a 14 lieues en longueur et 11 en largeur. Hâtons par nos vœux, et que les hommes politiques et autres personnes importantes mus par le patriotisme hâtent par leur influence et par leurs capitaux l'achèvement de cette voie indispensable le chemin de fer du Lac St-Jean. L'œuvre de la colonisation est le salut de la patrie.

GEO. L. LEMOINE Ptre.

Ursulines de Québec, 22 juillet 1881.

EUROPE

FRANCE. Paris, 22 juillet 1881. — A la Chambre des Députés, M. Raspail a présenté une motion d'après laquelle tout député qui accepte une charge dans la direction d'une entreprise financière est déchu de son titre de Député. L'urgence est votée par 243 voix contre 3. Trois colonnes militaires habituées au climat africain, seront envoyées contre Bou-Aména.

ANGLETERRE. Londres, 22 juillet. — La discussion du bill agraire en comité est terminée, et le bill va être soumis à la Chambre.

RUSSIE. St-Petersbourg, 22 juillet. — Le czar demeure à Péterhoff, et vient accidentellement à St-Petersbourg. Les Nihilistes continuent leur action jusque sur les habitants des campagnes. Ils viennent de tenir une assemblée solennelle, où ils ont résolu d'adresser au czar une nouvelle et dernière menace s'il n'accomplit pas les changements demandés.

AMERIQUE

Washington, 22 juillet. — Le président Garfield se maintient en bonne voie: il repose, et prend de la nourriture; la plaie continue à suppuer. New-York, 22 juillet. — Un certain nombre d'employés du steamer *Knickerbocker*, arrivé de la Havane, ont été arrêtés, pour qu'une enquête soit faite sur ce qui s'est passé à bord pendant la traversée.

Albany, 22 juillet. — Une assemblée républicaine en vue de choisir un sénateur a porté son vote sur M. Lapham. La Havane (Cuba), 22 juillet. — Deux employés de la banque espagnole à Matanzas se sont enfuis avec 200 000 dollars.

La voiture d'eau fraîche

Pendant l'été de 1880, on a vu circuler, dans les rues de New-York, aux heures de grande chaleur, une voiture qui distribuait gratis de l'eau fraîche à tous les passants. Une société de tempérance, composée de négociants de la ville, faisait aux habitants cette libéralité.

La voiture portait un grand récipient rempli d'eau et de blocs de glace; quand l'eau se puisait, on en puisait aux fontaines publiques; tant qu'il y avait de la glace, l'eau était amenée et maintenue à la température zéro du thermomètre centigrade.

Au bas du réservoir étaient adaptés deux robinets, avec douze gobelets d'étain poli. Deux agents de police étaient sur la voiture; aussitôt que le véhicule s'arrêtait, les enfants se précipitaient pour boire de l'eau fraîche, puis venaient les grandes personnes; quelques-unes en prenaient une petite provision dans des vases.

La société de tempérance visait à empêcher les pauvres de se livrer à l'absorption des liqueurs fortes. Le réservoir pouvait remplir 18 000 gobelets; la voiture réservoir avait coûté 250 dollars, et les frais journaliers étaient de 25 dollars. Ces dépenses sont minimes, en comparaison du bien-être qui en est résulté pour la population pauvre de New-York.

Le procès ture

29 juin 1881.

Le procès de Midhat pacha et des autres personnages qui sont accusés de complicité dans l'affaire du prétendu assassinat d'Abdul-Aziz, a commencé lundi à Constantinople. Les magistrats ont d'abord procédé à l'interrogatoire des accusés.

Nouri pacha a avoué qu'en exécution des instructions qu'il avait reçues à cet effet d'une commission composée de Midhat pacha, Ruchdi pacha et

Mahmoud pacha, il avait donné l'ordre d'assassiner Abdul-Aziz.

Midhat pacha, dans un long discours, a nié l'existence d'une telle commission, et a soutenu que le défunt sultan s'était suicidé, comme l'ont publié les journaux à l'époque de sa mort. Il a déclaré qu'il regrette de s'être réfugié au consulat de France à Smyrne.

Midhat pacha a repoussé également les vingt-sept chefs d'accusation qui sont portés à sa charge. Il a déclaré qu'il n'aurait jamais voulu ensanguiner la révolution pacifique qui s'est terminée par l'avènement du Sultan actuel au trône.

Mahmoud a nié énergiquement qu'il eût pris aucune part au crime. Le tribunal a passé ensuite à l'interrogatoire des témoins, dans le but de prouver qu'Abdul-Aziz avait été assassiné.

Le ministère public a demandé la condamnation à mort pour les accusés qui ont frappé le Sultan, et celle de quinze ans de travaux forcés pour Midhat, Ruchdi et Mahmoud.

Les premiers ont avoué que l'ordre d'assassiner Abdul-Aziz leur avait été donné par Nouri pacha.

Lors de son interrogatoire à Smyrne, Ruchdi pacha nia absolument toute culpabilité, mais on releva dans ses réponses de nombreuses contradictions, de même que dans le discours de Midhat. Le ministère public s'étend sur ce détail.

Le tribunal a condamné à mort Midhat Pacha, Mahmoud Damat Pacha, Nouri pacha, Ali bey, Nedjib bey, Fabri bey, Hadji Mehmed, et les deux Mustapha, et a condamné les prévenus Izzet bey et Seyd bey à dix ans de travaux forcés.

Petites nouvelles

LA MESSE A BORD DE LA FRÉGATE.—On nous informe que la messe demain à bord de la frégate sera dite à 9.30 heures et non à 10 heures comme il avait été annoncé.

MINISTÉRIEL.—Il y a eu une réunion du cabinet provincial, hier, après-midi. Les ministres à Québec dans le moment sont les honorables MM. Ross, Flynn, Lynch, Robertson et Piquet.

CHANGEMENT D'HEURES.—Nous attirons l'attention de nos lecteurs à la 4ème page sur l'annonce des changements d'heures dans le départ des trains du chemin de fer du Nord.

CONSTRUCTION.—Nos lecteurs ont dû voir, par l'annonce publiée dans une autre colonne, que le département des travaux publics demande des soumissions pour faire les fondations du Palais législatif, complément de la série d'édifices publics sur la Grande Allée.

CHARBON.—L'importation du charbon durant le mois de mai s'est élevée à 108,937 tonnes et les droits ont rapporté \$335,113.

RECENSEMENT.—On a terminé seulement avant hier le recensement de Toronto et de Montréal.

POUR MONTRÉAL.—M. le chef Trudel de la police Riveraine est reparti hier soir pour Montréal avec trois hommes de police. On craint encore des troubles à Montréal.

CALENDRIER.—Québec, le samedi, 23 juillet 1881, 28^e jour de la Lune. Il y a eu dernier quartier le lundi 18 juillet, à 0 heure 49 minutes du matin.

Le jour dure 15 heures 10 minutes, et la nuit 8 heures 50 minutes; le Soleil se lève à 4 heures 30 minutes, passe au méridien à midi 6 minutes, et se couche à 7 heures et 41 minutes; à midi, sa hauteur au-dessus de l'horizon de Québec est de 63 degrés et 2 dixièmes. La Lune s'est levée ce matin à 1 heure 56 minutes, a passé au méridien à 10 heures 50 minutes, et se couche ce soir à 5 heures 49 minutes.

PÈLERINAGE.—Demain aura lieu à la bonne Ste-Anne un pèlerinage qui sera certainement le plus beau de la saison. Il est sous les auspices des congrégations de St-Roch et sous la direction de M. P. Dési; les hommes seuls sont admis.

Le magnifique chœur de la congrégation de St-Roch sous la direction de M. Oct. Delisle fera entendre pendant le voyage des morceaux de musique sacrée, et chantera à Ste-Anne la messe du second ton harmonisée. A part le Rév. Père Dési, quelques autres prêtres seront à bord.

Le *Ste-Croix*, magnifique bateau à vapeur tout neuf, a été notifié pour la circonstance et quittera le quai Champlain demain matin à 5 heures. Nous invitons les citoyens à faire partie de ce magnifique pèlerinage. Le prix du passage aller et retour, quai compris, est de 50 cts.

PÊCHE AU SAUMON.—Dans toutes les rivières de l'est, le saumon abonde cette année. Sur la Cascadipiac, Lady Macdonald, major DeWinton et autres ont pris un nombre considérable de beaux poissons pesant de 30 à 45 lbs. Une grande quantité de saumons frais est expédiée de New-York à Boston. La conséquence de cette exportation du saumon pour Québec, est que quoique ce poisson abonde à cette saison, nous le payons ici trente-cents la livre.

FROMAGERIE.—Jeu-d'aujourd'hui, le R. P. Lacasse a adressé la parole aux cultivateurs de St-Casimir à la porte de l'église.

Il parla de colonisation, des améliorations à apporter à l'agriculture et surtout de la nécessité de l'établissement dans cette paroisse de beurriers et de fromageries.

Ses paroles portèrent leurs fruits. La création d'une fromagerie fut de suite décidée.

Deux notables de Pendoit, MM. Dr. Rousseau et Tiburce Bétanger sont à la tête de l'entreprise.

NOUVELLE SOCIÉTÉ.—Nous apprenons que l'honorable M. J. E. Flynn, Commis-

saire des Terres de la Couronne et professeur de Droit à l'Université Laval vient de former une société avec MM. Drouin et Gosselin, avocats de cette ville. Les loisirs que laissera l'administration de son département à M. Flynn, il les emploiera, comme par le passé, à l'exercice de sa profession d'avocat.

Nous félicitons M. Flynn de sa détermination, comme nous félicitons MM. Drouin et Gosselin qui possèdent déjà une très belle clientèle, de s'être adjoints un membre du Barreau aussi distingué que l'honorable M. Flynn.

La raison sociale de la nouvelle société est la suivante : Drouin, Flynn et Gosselin.

PERDU.—La semaine dernière un sac contenant quatre douzaines de souliers de peau de caribou a été perdu de St-Ambroise, à l'ancienne Lorette. Un mendiant qui demeure à St-Lazare, comté de Bellechasse, se paraît-il, l'heureux mortel qui l'a trouvé. L'affaire a été mise entre les mains de la police et notre homme sera forcé de le remettre bon gré mal gré vu qu'il est connu.

ENQUÊTE.—Dimanche dernier à bonne heure, la frégate "La Magicienne" sous la conduite du pilote J. Dufresne a échoué sur l'île Rose où elle est demeurée près de 3 heures. Rapport a été fait aux autorités et hier on a procédé à l'enquête.

MARITIME.—M. J. W. Gregory a rapporté que le département de la marine a envoyé le Napoléon III avec un lot de bonnes rouges pour être placé à Health Point, Anticosti, afin de faciliter aux steamers de la malle et autres, l'accès de Health Point, où se trouve le télégraphe des signaux. Le port de Health Point est excellent.

Une bonne rouge et une noire seront aussi placées à l'extrémité ouest de l'île Rose, afin d'indiquer l'entrée du canal.

ARRIVÉS AUX HOTELS.—Au Mountain Hill House, Québec 22 juillet 1881.—MM. L. H. Levasseur, Fraserville; A. W. Bonin, do; James Hannon, St-Mary Ont.; Robert Hannon, Osprey Ont.; M. Fantana Dame et enfants, Montréal; M. J. R. Richmond, Bassin de Gaspé; Mme Chateaufort, St-Alban; F. Perrot, Leclercville; S. Fraser Dames et enfants, L'Ange; D. O. Magret, do; L. O. Couture, Ste-Croix; Emile Dumais, Montréal.

ACCIDENT.—George Huppé, charpentier de Lévis, s'est fracturé la hanche en tombant dans la cale sèche du chantier Russell. Il est sous les soins du Dr Lacerte.

ENQUÊTE.—Le corps du jeune A. Dion, trouvé hier matin, a été transporté à la morgue où a eu lieu une enquête. Le verdict a été "noyé accidentellement."

Son père a fait transporter le corps chez lui, rue Commerciale, Lévis. Les funérailles ont lieu aujourd'hui.

POUR LES ASSISES CRIMINELLES.—L'individu sous accusation d'avoir volé une voile sur une goélette au Palais, a plaidé non coupable et a demandé à subir son procès au prochain terme de la cour criminelle.

Un nommé Louis Beaubien habitué du palais, a été arrêté sous accusation d'avoir volé un habit. Il plaide non coupable. Il devra comparaitre aux prochaines assises criminelles.

Un troisième, arrêté pour vol de sacs vides de sel, plaide non coupable et son procès est renvoyé avec les deux autres aux prochaines assises criminelles.

TOULOUSE, 28 JUIN.—Une étrange maladie, apportée par un marin en congé, sévit à Castelnau, à dix kilomètres de Toulouse. Les médecins consultés ne se prononcent pas, le mal présente tous les caractères de la lèpre et est très contagieux. Beaucoup de personnes sont atteintes. La commune est mise en quarantaine; le conseil d'hygiène de Toulouse doit se rendre demain sur le lieu. Les habitants sont très effrayés par ce nouveau fléau.

Repos et confort pour les malades

LA PANACÉE DES FAMILLES DE BROWN n'a pas d'égale pour guérir les douleurs internes et externes. Elle guérit les douleurs dans le côté, le dos ou les intestins, le mal de gorge, le rhumatisme, le mal de dents, le mal de reins etc., etc. Elle purifiera le sang promptement car son action est puissante. La panacée domestique de Brown, est reconnue comme le meilleur remède, possédant double force d'aucun autre élixir ou liniment dans le monde et devrait se trouver dans toutes les familles afin de l'avoir sous la main en tout temps, car c'est le meilleur remède dans le monde pour les crampes dans l'estomac et douleurs de toutes sortes.

En vente chez tous les pharmaciens à 25 cts la bouteille.

Mères! Mères! Mères!

Êtes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les souffrances et les gémissements d'un enfant qui fait ses dents? S'il en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille du SIROP CALMANT DE MME WINSLOW. Il soulagera immédiatement le pauvre petit malade—cela est certain et ne saurait faire le moindre doute. Il n'y a pas une mère au monde qui ayant usé de ce sirop, ne vous dira pas aussitôt qu'il met en ordre les intestins, donne le repos à la mère, soulage l'enfant et lui rend la santé. Ses effets tiennent de la magie. Il est parfaitement inoffensif dans tous les cas, et agréable à prendre. Il est ordonné par un des anciens et des meilleurs médecins du sexe féminin aux Etats-Unis.

En vente partout à 25 cts la bouteille.

Le Courrier du Canada, est en vente chez MM. Drouin et frères, Libraires, no. 96, Rue St-Joseph, St-Roch, et chez M. F. Beland, tabac-niste, rue et faubourg St-Jean.

Un rhume, une toux, un mal de gorge doivent être arrêtés de suite

La négligence résulte bien souvent dans une maladie de poitrine incurable ou la consommation. Les pastilles de Brown pour les bronches ne causent pas des désordres dans l'estomac comme ces sirops et ces baumes pour les rhumes, mais agissent directement sur l'irritation et donnent un grand soulagement dans l'asthme la bronchite, les rhumes, et les enrhumements auxquels les orateurs et chanteurs publics sont sujets. Depuis trente ans les pastilles de Brown sont recommandées par les médecins et ont toujours donné satisfaction. Elles tiennent le premier rang entre les autres médecines. En vente à 25 cts la boîte partout.

Québec, 24 février 1881—1 an. E

HOLT & DEAN, COURTIERS,

Agents Financiers et Comptables, No. 82, Rue St-Pierre.

Biens fonds achetés et vendus; Hypothèques, Crédits de Banque, Avances sur connaissances, Recus de magasins de douane, Billets d'échange, etc., etc., négociés. Les comptes sont examinés, vérifiés et balancés.

DERNIÈRES QUOTATIONS.

Québec, 22 Juillet 1881.

SP-ES	Demandé	Offert	Dernier dividende par an.
Banque de Québec.....	110	107	6
Union.....	92	89	4
National.....	93	91	5
des Townships de l'Est.....	117	115	7
de Montréal.....	194	193	8
des Marchands.....	125	124	6
de Commerce.....	143	143	8
d'Ontario.....	82	81	6
de Toronto.....	157	155	7
Banque Consolidée.....	13	11	6
Molson.....	117	114	6
du Peuple.....	92	91	4
Jacques-Cartier.....	105	103	5
d'Echange.....	142	140	5
Association financière d'Ontario.....	103	102	8
Association financière d'Ontario, ordinaire.....	—	110	8
Comp. des Chars Urbains de Québec.....	150	145	9
du Gaz de Québec.....	107	103	7
des Vapeurs.....	75	60	8
de la Traversée.....	122	120	8
l'Assurance.....	—	—	10
Royale.....	—	—	—
Canadienne.....	55	46	5
du Télégraphe de Montréal.....	122	122	7
du Télégraphe de la Puissance.....	97	—	5
des Chars Urbains de Montréal.....	131	—	6
de Navigation Richelieu & Ontario.....	68	68	5
du Gaz, Montréal.....	145	144	10

Stocks achetés et vendus pour argent comptant et termes.

BUREAU DE L'ASSOCIATION Financière d'Ontario. LONDON, CANADA.

Le dividende pour le trimestre terminant le 31 MARS, au taux ordinaire de 8 PAR CENT par année, sur le stock ordinaire et ordinaire, sera payable le 23 du courant.

Un autre dividende trimestriel sera déclaré dans le mois de JUILLET prochain, après quoi les dividendes seront payés semi annuellement en JANVIER et en JUILLET. Les directeurs considèrent que l'état prospère des affaires de la compagnie, est tellement bien établi maintenant, que le paiement des dividendes à une date plus rapprochée que tous les six mois, ne compenserait pas la dépense et le surcroît de travail que nécessiterait une longue liste d'actionnaires dont le nombre va toujours en augmentant.

Le prix de l'émission du stock préférentiel a été augmenté à TROIS ET DEMI PAR CENT de prime, équivalant, suivant le plus bas taux de dividende, à un intérêt de 7 1/2 par cent, par année, sur le montant investi.

Les affaires de la compagnie justifient la vente de son stock, à un prix beaucoup plus élevé, et l'émission prochaine sera faite à une avance importante.

Le montant du stock maintenant souscrit et demandé, dépasse un quart de million de piastres, sur lequel une moyenne de plus de 40% a été payée.

HOLT & DEAN, Agents, Québec.

EDWARD LEBUEY, Gérant.

London, 2 avril 1881.

Québec, 11 avril 1881—2 nov 80 Jan 31/81 D

DROUIN, FLYNN ET GOSSÉLIN, AVOCATS

BUREAU D'AFFAIRES : 28, RUE ST-PIERRE,

BASSE-VILLE, QUÉBEC.

Suivent les Cours des Districts de QUÉBEC, MONTMAGNY ET GASPÉ.

F. X. DROUIN, Hon. E. J. FLYNN, LL. D., JEAN GOSSÉLIN.

Québec, 23 juillet 1881. 288



Ligne de Ste-Anne.

POUR la commodité des personnes qui désirent être rendues à Ste-Anne par la basse mer, DEMAIN et MARDI, le jour de la fête, le vapeur neuf et rapide

"LES LAURENTIDES,"

quittera le quai du marché Champlain à 5 hrs A. M., le 24 et le 26 courant, et Ste-Anne pour le retour à 3 hrs P. M.

Prix courant.

CAPI. E. FORTIER.

Québec, 23 juillet 1881—24. 287

IMPORTATIONS

21 juillet.—Par le "Champion," Deschênes, de St-Pierre, Miquelon.—1 quart de vin, 1 do d'eau de vie, 1 do de vermouth, 1 do de jamaïque, 2 caisses de liqueurs à G. T. Beaulieu.

21 juillet.—Par le Grand Tronc.—1 char de marbre à J. A. Bélanger, 12 paquets, 6 rouleaux à D. Lortie, 10 barils à E. Rochette, 10 do à F. Goupeau, 10 do à A. A. Cantin, 5 do à N. Germain, 399 sacs de fleur à Rousseau et B. 194 do à J. A. Laroche.

VINS DE BORDEAUX

Société des Entrepôts de Moulis (J. Petit Laroche & Co.) MM. DUCLOS FRÈRES et autres célèbres propriétaires.

Aux Amateurs :

Nous venons de recevoir 20 Barriques et demies Barriques de

ST-JULIEN (Médoc), SAUTERNES, Graves, Etc.

Prix du détail : \$1.30 et \$1.50 le gallon impérial.

Nota.—Soins spéciaux pour la mise en bouteilles de ces vins.

EN OUTRE :

200 caisses des VINS ci-haut nommés.

Prix : de \$3.00 à \$5.00 la caisse.

VINS DE MESSE :

10 Pipes, 25 Barriques, 50 quarts vin COLLIN, INGHAM et VIN DE CETTE.

Avec certificat de pureté.

Dubeau et Provost,

62 et 64, RUE de la COURONNE, SAINT-ROCH.

Québec, 22 juillet 1881—1m. 286



Avis aux Entrepreneurs.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au sousigné, seront reçues à ce Bureau jusqu'à

Samedi, le 30 du courant inclusivement,

pour la construction des fondations du nouveau Palais Législatif, rues St-Eustache et Ste-Julie, à Québec.

Les plans et le devis descriptif de cette construction seront visibles à ce Bureau, tous les jours, après le 22 du courant, entre 10 A. M., et 4 P. M.

Le Département ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Les soumissions devront être endossées :

"Soumissions pour Palais Législatif."

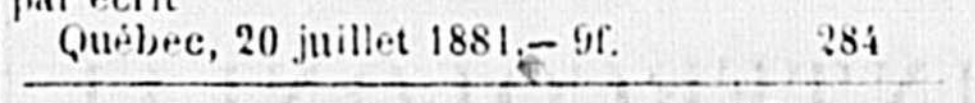
Par ordre,

(Signé) ERNEST GAGNON, Secrétaire.

Département de l'Agriculture et des Travaux Publics, Québec, 20 juillet 1881.

N. B.—Pas de reproduction sans un ordre par écrit.

Québec, 20 juillet 1881—9f. 284



CHEMIN DE FER

Québec et Lac St-Jean.

A PARTIR du SAMEDI, 9 JUILLET, les trains pour le fret et les passagers circuleront comme suit (les dimanches exceptés).

Allant au Nord.

Quitteront la Station du Palais.

Québec..... 6.00 P. M.

Arriveront au lac St-Joseph..... 8.10 P. M.

Allant au Sud.

Quitteront le lac St-Joseph..... 5.00 A. M.

Arriveront à Québec..... 7.20 A. M.

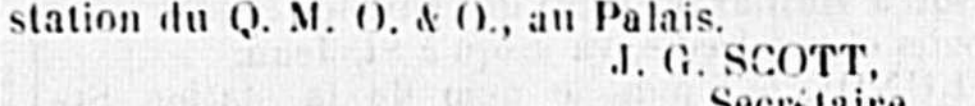
Arrêtant à la Petite Rivière, St-Ambroise, Scieries de Connolly et de Ste-Catherine.

Le service des trains est réglé sur l'heure de Québec.

Le fret est reçu et les billets sont vendus à la station du Q. M. O. & O., au Palais.

J. G. SCOTT, Secrétaire.

Québec, 21 juillet 1881—1 an. L



CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

COMMENCANT SAMEDI, le 2 JUILLET prochain, et chaque samedi suivant pendant la saison des bains de mer, un train quittera la Pointe Lévis à 1.20 HEURE P. M., pour le Petit Métis, arrêtant à toutes les stations, lorsqu'il sera nécessaire et arrivant au Petit Métis à peu près vers 9.43 P. M.

Au retour le lundi le train quittera Petit Métis à 8 HEURES du matin et arrivera à la Pointe Lévis à peu près vers 3.53 P. M., et à temps pour se relier à Québec avec le bateau qui arrivera à Montréal le mardi matin.

D. POTTINGIER, Surintendant en chef.

Bureau du chemin de fer, Moncton, N. B., 28 juin 1881.

Québec, 30 juin 1881. 270



Grand pèlerinage A LA BONNE STE-ANNE.

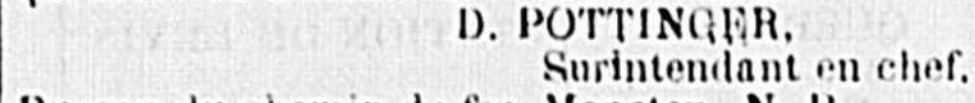
Sous la direction du Révérend Père Vignon, S.J., par les Dames du Rosaire Vivant, JEUDI, LE 4 AOUT PROCHAIN.

LES magnifiques vapeurs "Ste-Croix" et "L. Brothers" ont été choisis pour la circonstance. Départ à 5.45 hrs A. M., quai Champlain. Prix aller et retour 50 cts, y compris le quai.

Les enfants au-dessous de 13 ans paieront moitié prix.

Les cartes seront en vente au faubourg St-Jean, chez M. Vincent, libraire; à St-Roch, chez Messieurs Langlais, Darveau, Gauvin, Drouin & Frères; à St-Sauveur, chez Melle Vaillancourt et Castonguay.

Québec, 13 juillet 1881. 281



Aux amateurs de bons cigares.

CIGARES DE LA HAVANE, CIGARES MEXICAINS, CIGARES ALLEMANDS.

10000 Partagas Las Trés Hermanas, 5000 do Flor de Tabaco.

5000 Opera Reina (Via à la Lima).

Cigares supérieurs manufacturés à la Havane, rue de l'Industrie, No 146, par Messieurs Parvato & Cie.

15000 Flor Escencia Reina Victoria.

10000 Elcondor de Las Andes Conchas.

Finas Tabac Supérieur de la Havane, manufacture à Hambourg.

GINGRAS & LANGLOIS, 54, rue du Palais.

Québec, 15 juin 1881. 212

CREDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN.

CAPITAL - - - - - \$5,000,000

Président : L'Hon. E. DUCLOS, sénateur, (Paris)

Vice-Président : L'Hon. J. A. CHAPLAIN.

Administrateur pour la Division de Québec :

L'Hon. E. T. PAQUET,

L'Hon. ISIDORE THIBAUDAU,

Elisée BRAUDET, Ecuyer, M. P. P.

Directeur pour la même Division :

Elisée BRAUDET, Ecuyer, M. P. P.

Chef de Bureau : L. N. CARRIER, Ecuyer.

Banque de la Société : LA BANQUE NATIONALE.

Bureau à Québec : EDUARD DE LA BANQUE UNION

56, rue St-Pierre, en face du magasin de MM. Beaudet & Chénier.

La Société fait des prêts hypothécaires, tant dans les villes que dans les campagnes, de pas moins de \$250, à long terme avec amortissement et à court terme sans amortissement.

Les emprunteurs n'auront à payer ni frais d'administration, ni commission.

Pour renseignements, s'adresser au Chef de Bureau, à Québec.

L. N. CARRIER.

Québec, 16 février 1881—6m. 127



Aux Incendiés.

HORLOGES ET BIJOUX!

Grand avantage

CHEZ

JOS. DONATI,

58, rue St-Jean, et 241, rue St-Paul, vis-à-vis la gare du chemin de fer du nord.

M. DONATI comprenant dans quel état de choses se trouvent les incendiés, attendu qu'il a lui-même perdu ses effets à sa maison privée, offre à moitié prix ses horloges de tout genre aux personnes qui ont perdu les leurs.

Il ne faut pas non plus oublier les montres en or et en argent, que les propriétaires ont aussi perdues durant l'incendie, et qui peuvent être remplacées avantageusement chez M. DONATI.

Bijoux de toutes sortes, boutons en or pour chemises, etc., etc.

Québec, 21 juin 1881— 253

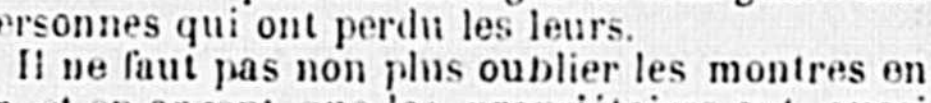
R. P. VALLEE, AVOCAT,

BUREAU : No 74, Côte Lamontagne, (près de MM. Hamel & Frère).

RÉSIDENCE : No 108, rue du Roi, St-Roch, [vis-à-vis le Presbytère].

Suit le Cours de Montmagny et de Beauce

Québec 13 mai 1881—3m. 216



THEO. DUSSAULT, Tailleur,

RUE DU PONT, ST-ROCH, QUÉBEC.

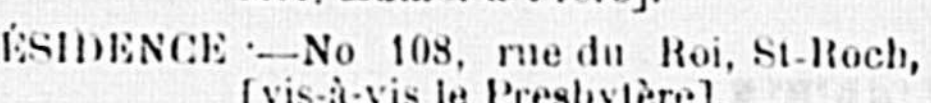
2ème porte de la rue St-Joseph.

COUPE PERFECTIONNÉE aux ETATS-UNIS.

Confection des habillements garantie et sous le plus court délai.

Prix modérés.

Québec, 14 mai 1881—3m. 218



Nouvellement reçu à la maison populaire de

F. X. LEPAGE,

53 et 59

Rue de la Couronne

SAINT-ROCH.

ETOFFE noire pour robes, telles que Cachemire, Paramata, Coubourg, Merino, Alpaca, bri lustré, Crêpe et Grêpe noir, Etoffes en couleur de 234 : dito de 212 pour 150, ainsi que de plusieurs autres prix : Tweeds Anglais, Ecosais et Canadiens, Valises de toutes sortes, Portemanteaux, Chapeaux en Feutre des dernières modes, Tapis en Fil, Tapis Tapissier, Toile à Nappe et Serviette, Toile à Drap, Indiennes de tous les prix et de toute couleur, Soie noire de couleur depuis 45c la verge en montant. Aussi un grand lot de Flanelle depuis 44c pour 25c.



LIGNE ALLAN.
Sous contrat avec le gouvernement du Canada pour le transport des Malles CANADIENNES ET DES ETATS-UNIS.

1881—Arrangement d'ETE—1881.

Les lignes de cette compagnie se composent de 12 des vapeurs en fer à double engins suivants construits sur la Clyde. Ils contiennent des compartiments à l'épreuve de l'eau, sont sans rivaux pour la force, la rapidité et le confort, sont équipés avec toutes les améliorations modernes que l'expérience pratique a pu suggérer, et tous ont effectué les plus rapides traversées dont il soit fait mention dans les annales maritimes.

VAISSEAUX. TONNAGE. COMMANDANTS.

VAISSEAUX.	TONNAGE.	COMMANDANTS.
PARISIAN.....	4400	Capt. J. Wylie.
SARACENIAN.....	4200	LI. Dutton, R. R. R.
CIRCEANIAN.....	4200	LI. Smith, R. R. R.
POLYNESIAN.....	4200	Capt. R. Brown.
COREAN.....	4000	
GRECIAN.....	3600	Capt. Legallais.
SARMATIAN.....	3600	Capt. A. Aird.
HUENOS AYREAN.....	3800	Capt. N. McLean.
SCANDINAVIAN.....	3600	Capt. H. Wylie.
PRUSSIAN.....	3000	Capt. J. Ritchie.
MORAVIAN.....	2650	Capt. J. Graham.
PERUVIAN.....	3400	Capt. Barclay.
CASPIAN.....	3200	Capt. Trock.
HIBERNIAN.....	3400	LI. Archer, R. R. R.
NOVA SCOTIAN.....	3300	Capt. Richardson.
AUSTRIAN.....	2700	Capt. J. Wylie.
NESTORIAN.....	2700	Capt. J. G. Stephens.
MANITOBAN.....	3150	Capt. Home.
CANADIAN.....	2600	Capt. J. Miller.
CORINTHIAN.....	2000	Capt. Jas. Scott.
PHOENICIAN.....	2600	Capt. Menzies.
WALDENIAN.....	2300	Capt. Stephens.
LUCERNE.....	3800	Capt. Kerr.
ACADIAN.....	1350	Capt. Coble.
NEWFOUNDLAND.....	1500	Capt. Mylne.

La voie la plus courte sur mer entre l'Amérique et l'Europe, la traversée s'effectuant en cinq jours seulement d'un continent à l'autre.

Les vapeurs du service de la malle de LIVERPOOL, LONDON DERRY ET QUEBEC, Partant de LIVERPOOL, chaque JEUDI, et de QUEBEC chaque SAMEDI, arrêtant à LOCH FOYLE pour prendre à bord et débarquer les passagers et les malles qui vont en Irlande ou en Écosse, ou qui en viennent.

De Québec:

SARDINIAN.....	Sam. 9 juillet.
MORAVIAN.....	16 "
SARMATIAN.....	23 "
CIRCEANIAN.....	30 "
POLYNESIAN.....	6 août.
PARISIAN.....	13 "

Prix du Passage de Québec:

Cabine.....	\$70 et \$80
Suivant les accommodements.	

Intermédiaire.....\$40.00

Entrepont.....\$20.00

Les vapeurs de service de la malle de LIVERPOOL, QUEBEC, SAINT-JEAN, HALIFAX ET BALTIMORE,

doivent effectuer leur départ comme suit:

De Halifax:

CASPIAN.....	Lundi, 18 juillet.
NOVA SCOTIAN.....	1 août.
HIBERNIAN.....	15 "

Prix du passage entre Halifax et Saint-Jean:

Cabine.....	\$20
Intermédiaire.....	15
Entrepont.....	6

Les vapeurs du service de GLASGOW ET QUEBEC,

doivent partir de QUEBEC pour GLASGOW:

COREAN.....	16 juillet.
MANITOBAN.....	23 "
BUENOS AYREAN.....	30 "
CANADIAN.....	6 août.
GRECIAN.....	13 "

Il y a dans chaque vaisseau un chirurgien expérimenté.

On ne peut retenir de chambres si on ne paie d'avance.

Des billets de connaissance sont accordés à Liverpool et aux ports du Continent et à tous les points du Canada et des États de l'Ouest.

Un vapeur avec les malles et les passagers pour les Steamers de la Malle de Liverpool laissera le quai Napoléon, chaque SAMEDI MATIN, à NEUF HEURES précises.

Pour de plus amples informations s'adresser à ALLANS, RAU & CIE, Agent.

Québec, 15 juillet 1881.

J. & W. REID

FABRIQUANTS DE PAPIER

A LA

PAPETERIE DE LORETTE

FABRIQUENT

le feutre pour toiture, lambrissage et pour mettre sous les tapis. Aussi boîtes à allumettes en papier, cartes, tapisseries et papiers à envelopper et à imprimer.

A la Papeterie du Pont Rouge

On fabrique les cartons en bois, pour boîtes, carton de paille, et pulpe de bois.

MM. REID font l'importation et le commerce de toutes sortes de papiers, effets pour reliures, tapisseries.

Ils gardent toujours en magasin un assortiment de papier, de cartons, et de fournitures pour la marine, etc., etc.

On paye le plus haut prix pour toute sorte de toile, cordages, chiffons, rognures de papier et toutes sortes de vieux métaux.

Québec, 11 septembre 1880.

CORYZINE.

CONTRE LE RHUME DE CERVEAU (Coryza.)

Ce remède d'un arôme agréable est sous la forme d'une petite bouteille. Le prix en est de 25 CENTIMS. S'obtient en gros \$2.00 la douzaine.

Le but de la "Coryzine" est d'empêcher toutes les sensations désagréables du Coryza en agissant directement sur le mal, cette poudre se dissout dans les mucosités et protège les membranes enflammées du contact de l'air.

En vente seulement au bureau du COURRIER DU CANADA.

CE JOURNAL peut-être trouvé sur la file au bureau d'annonce de journaux de GEO. P. ROWELL & CIE., (10, rue Spruce) où l'on peut passer des contrats d'annonces pour ce journal à New-York.

Québec, 25 mars 1880.

997

111

111

111

111

111

111

111

Maisons Spéciales pour Fournitures aux Etablissements Religieux

VINS DE MESSE

APPROUVÉ

par

Sa Grandeur Mgr

DE

MONTREAL

Says Noirs

Mérinos

ET

Soutanes

sur

Commande

Une Visite à mes Ateliers est respectueusement sollicitée.

Québec, 31 décembre 1880—1 an.

97

97

97

97

97

97

97

97

97

97

97

97

97

97

97

97

97

97

97

97

97

97

97

97

97

97

97

97

97

97

97

97

97

97

97

97

97

97

97

97

97

97

97

97

97

97

97

97

97

97

97

97

97

97

97

97

97

97

97

97

97

97

97

97

97

97

97

97

97

97

97

97

97

97

97

97

97

97

97

97

97

CREDIT PAROISSIAL
268, Rue Notre-Dame
MONTREAL

C. B. LANCTOT.

IMPORTATION

DE

Calices, Ciboires, Bu-

rettes, Ostensoirs, Chan-

deliers, Lampes, Encen-

soirs, Bénitiers, Fon-

taines à Baptême, Cha-

sublerie, Or fè vrie, ri-

Chapelets, Médailles, Lu-

stres artificielles, Lustr-

es à cristaux, Candé-

labres, Encens, Harmo-

niums, Etc.

—SPÉCIALITÉ—

Drapeaux, Bannières,

Insignes, Etc.

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

pour les

SANCTUARIES

pour

TABLE

pour les

Sanctuaires

pour

TABLE

pour les

Sanctuaires

pour

TABLE

pour les

Sanctuaires

pour

TABLE

pour les

Sanctuaires

pour

TABLE